

CONVENTION-CADRE

ENTRE

L'ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DES IRA

ET

LA CONFERENCE NATIONALE DES DIRECTEURS D'INSTITUTS ET DE CENTRES
DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE

Entre l'Association des anciens élèves des IRA, représentée par son Président,

Ci-après dénommée «A.A.E.I.R.A.»,

Et

Entre la Conférence nationale des Directeurs d'Instituts et de Centres de Préparation à
l'Administration Générale, représentée par son Président,

Ci-après dénommée « IPAG-CPAG ».

Ensemble dénommées « les parties »,

Etant préalablement exposé :

La Conférence nationale des Directeurs des Instituts et des Centres de Préparation à
l'Administration Générale (IPAG-CPAG) et l'Association des anciens élèves des IRA
(A.A.E.I.R.A.), ont la volonté commune de démocratiser l'accès aux concours de la fonction
publique, et en particulier celui des IRA, en accroissant la diversification des profils
universitaires et de l'origine sociale, culturelle et géographique des lauréats.

Pour ce faire, les cosignataires visent à mettre en place une coopération afin d'ouvrir la fonction
publique sur la société en termes de diversité sociale, en tant qu'elle prolonge le principe d'égal
accès de tout citoyen à l'emploi public affirmé dans la déclaration des droits de l'homme et du
citoyen du 26 août 1789 en son article 6.

Les IPAG-CPAG ont un rôle majeur à jouer dans les filières d'administration publique, en étroite
collaboration avec l'A.A.E.I.R.A. et dans le respect des objectifs fixés par la DGAFP.

L'A.A.E.I.R.A. et la Conférence nationale des directeurs des IPAG-CPAG décident de coopérer à
l'objectif général de favoriser l'accès des étudiants des IPAG-CPAG aux concours des IRA.

C'est dans cette perspective que s'inscrit cette convention-cadre.

Afin d'assurer à cette opération le succès escompté et en vue de la pérenniser, les signataires de la présente convention décident ce qui suit :

Article 1 : Engagements de la Conférence nationale des Directeurs des Instituts et des Centres de Préparation à l'Administration Générale

La Conférence nationale des Directeurs des Instituts et des Centres de Préparation à l'Administration Générale (IPAG-CPAG) s'engage à :

- promouvoir le concours des Instituts Régionaux d'Administration et le métier d'attaché d'administration de l'Etat ;
- relayer très largement les manifestations organisées par l'A.A.E.I.R.A. ;
- référencer l'A.A.E.I.R.A. sur le site internet de la Conférence nationale et favoriser sa visibilité sur les sites des IPAG et des CPAG ;
- présenter les actions développées par la Conférence et assurer la promotion des démarches mises en œuvre en partenariat avec l'A.A.E.I.R.A., notamment en invitant les représentants de l'Association à l'assemblée générale annuelle de la Conférence nationale des IPAG-CPAG, ainsi qu'aux événements que celle-ci peut être amenée à organiser ;
- communiquer auprès des Directeurs des Instituts et des Centres de Préparation à l'Administration Générale les coordonnées des intervenants proposés par l'A.A.E.I.R.A. pour participer à la préparation des concours d'accès à la fonction publique, et en particulier des concours des IRA, organisée dans les IPAG-CPAG.

Article 2 : Engagements de l'A.A.E.I.R.A.

L'Association s'engage à :

- diffuser très largement les actions et les manifestations de la Conférence nationale des IPAG-CPAG ;
- soutenir la mise en place de dispositifs qui permettraient de promouvoir l'égalité des chances et le rôle des IPAG-CPAG dans l'accès à la fonction publique ;
- faciliter l'organisation de conférences et événements au sein des IPAG-CPAG pour présenter les concours de la fonction publique ;
- favoriser l'ouverture du vivier des anciens élèves des IRA aux IPAG-CPAG en vue de renforcer la présence de praticiens dans leurs formations diplômantes et leurs préparations aux concours administratifs ;
- inviter des représentants de la conférence des IPAG-CPAG aux principaux événements organisés par l'AAEIRA pour présenter les actions développées par la Conférence et assurer la promotion des démarches mises en œuvre en partenariat avec l'A.A.E.I.R.A.

Article 3 : Engagements communs

L'A.A.E.I.R.A. et la Conférence nationale des Directeurs des Instituts et des Centres de Préparation à l'Administration Générale (IPAG-CPAG) s'engagent :

- à diffuser les informations de la DGAFP sur le concours des IRA ;
- à promouvoir la fonction publique dans le cadre de leurs différentes manifestations.

Article 4 : Communication

L'A.A.E.I.R.A. et la Conférence nationale des Directeurs des Instituts et des Centres de Préparation à l'Administration Générale (IPAG-CPAG) :

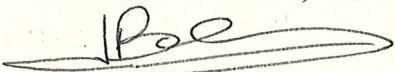
- peuvent mettre en œuvre des actions communes pour assurer la visibilité du partenariat ;
- s'engagent à mentionner le nom de l'autre partie si elles entreprennent toute action de communication relative au partenariat formalisé par la présente convention.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de signature. Elle est conclue pour une durée de trois ans.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2024

Pour l'Association des Anciens Élèves des IRA (A.A.E.I.R.A)
M. Laurent BORNIA, Président



Pour la Conférence nationale des Directeurs des Instituts et des Centres de Préparation à l'Administration Générale (IPAG-CPAG)
M. Christopher CHARLES, Président

